

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 07 MARS 2022

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Pierre-Yves SUTTER - Adjoint, Luc BERNARD Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN, Chantal CLAUDEL, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Martial DUCASSE, Dahlila MEDDOUR, Catherine FORTES, Etienne BOURQUIN, Jean-Claude ANCELIN, Gilles LAZAR, Maryse PORTAZ, Marianne ECOFFET, Sylvie DAVAL, Quentin HAFEKOST, - Conseillers.

Excusés: Mmes MM., Sébastien MANCASSOLA, Christophe VAILLANT, Christophe GODARD, Maryline DOUARD, Rémi ENDERLIN, Ouari BELAOUNI

Absent : MM. Rachid DAGHMOUMI, Patrick ADAM

Procuration : M. Sébastien MANCASSOLA à M. Pierre-Yves SUTTER  
M. Christophe VAILLANT à Mme Maryse GIROD  
M. Christophe GODARD à Mme Martine PEQUIGNOT  
Mme Maryline DOUARD à Mme Danielle BOURGON  
M. Rémi ENDERLIN à Mme Chantal CLAUDEL  
M. Ouari BELAOUNI à M. Quentin HAFEKOST

**Le Maire** ouvre la séance et donne lecture des procurations qui lui ont été remises et soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la précédente séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

▪ **Rapport n°2 : Approbation du compte de gestion 2021**

**Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe** expose que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont identiques au Compte Administratif il est proposé d'approuver le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2021.

Le vote est acquis à l'unanimité compte tenu de 7 abstentions de la liste d'opposition Héricourt en Commun.

▪ **RAPPORT N°3 : Comptes administratifs 2021 – budget principal et annexes**

**Martine PEQUIGNOT** expose que le résultat consolidé, budget principal et budgets annexes, s'élève à **6 670 982.29 €** dont -1 031 020.00 € de restes à réaliser. Le Compte Administratif 2021 se décompose dans ses grandes lignes comme suit :

## LE BUDGET PRINCIPAL

<b>LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Les dépenses</b>	<p>Les dépenses réelles de fonctionnement, hors opérations d'ordre, s'élèvent à <b>8 537 332.90 €</b> pour une prévision à hauteur de <b>8 752 254.00 €</b>, soit un taux de réalisation de <b>97.54%</b>. Le budget a quasiment été exécuté à hauteur de la prévision budgétaire.</p> <p>Les charges à caractère général présentent un taux de réalisation de <b>99.93%</b>. Ce poste de dépenses fait toujours l'objet d'une attention toute particulière puisqu'il représente 29.21% des dépenses réelles de fonctionnement.</p> <p>Les dépenses de personnel ont été réalisées conformément à la prévision budgétaire avec un taux de réalisation de <b>99.93%</b>. Ce poste de dépenses représente, à lui seul, <b>52.97%</b> des dépenses réelles de fonctionnement. Il est à noter qu'il est bien inférieur aux ratios nationaux pour les communes de même strate qui s'établit à <b>59.50%</b>.</p> <p>Le chapitre concernant les autres charges de gestion courante présente un taux de réalisation de <b>89.70%</b>. L'enveloppe consacrée aux subventions de fonctionnement n'a pas complètement été mobilisée en raison notamment de l'annulation de manifestations liées au Covid. Il en va de même pour les crédits FISAC qui n'ont pas été utilisés sur l'exercice. La subvention CCAS n'a pas été versée en totalité compte tenu de son budget équilibré.</p> <p>Les charges financières constatent le remboursement des intérêts de la dette qui s'élèvent à <b>82.62%</b> du prévisionnel ; le solde correspondant à notre marge de manœuvre permettant le cas échéant d'anticiper en cours d'année une éventuelle revalorisation des taux d'intérêts.</p> <p>Le chapitre des charges exceptionnelles, qui intègre notamment les 2 bourses versées à des étudiantes en médecine, a été exécuté conformément à la prévision budgétaire (<b>84.32%</b>). Le différentiel concerne une provision faite dans l'éventualité où des titres de recettes devraient être annulés d'une année sur l'autre.</p> <p>Enfin, le chapitre des atténuations de produits correspond essentiellement au versement de notre attribution de compensation à la CCPH. Ce montant a été augmenté de 252 243.51€ en 2021 correspondant au contingent incendie et transports scolaires. Cette augmentation est neutre compte tenu qu'elle nous est compensée par des fonds de concours.</p>
<b>Les recettes</b>	<p>Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 11 318 197.07 € pour une prévision estimée à 11 214 921 € soit un taux de réalisation de 100.92 %.</p> <p>Dans l'ensemble tous les chapitres de recettes ont été exécutés conformément à la prévision budgétaire, voir certains d'entre eux sont supérieurs au prévisionnel.</p> <p>Le chapitre 70 n'a pas atteint ses objectifs suite à la suppression de la taxe crémation. Le chapitre des Impôts et Taxes est conforme à la prévision budgétaire avec un taux de réalisation de 100.21%. Il en va de même pour le chapitre des produits de gestion courante qui a été exécuté à hauteur de 100.25 %.</p> <p>Le chapitre Dotations et Participations (103.81%) Intègre les nouveaux fonds de concours CCPH (Incendie et transport)</p> <p>A la marge, nous retrouvons le chapitre atténuation de charges qui enregistre les indemnités perçues par la commune au titre de la maladie des agents (90.47%) et le chapitre des produits exceptionnels (435.30%).</p> <p>Il est à noter que le produit de ces 2 chapitres s'élève seulement 142 119 €, soit 1.30 % des recettes réelles de fonctionnement.</p> <p><i>Les recettes totales de fonctionnement se montent à 11 467 020.18 €, les dépenses totales à 9 099 520.57 € soit un solde propre à l'exercice de + <u>2 367 499.61 €</u></i></p>

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>Les dépenses</b>	<p>Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 3 963 756.26 €, dont 368 558.49€ ont été affectés au remboursement de la dette en capital, alors que nous avons prévu une enveloppe de 10 746 388 €. Le taux de réalisation de nos dépenses d'investissement atteint donc <u>36.88%</u> en 2021. Il était de 46.36% en 2020.</p> <p>Les restes à réaliser d'un montant de 2 177 271 € concernent des projets qui ont été engagés sur l'exercice mais qui n'ont pas été réalisés avant la fin d'année. Sont intégrés dans cette enveloppe notamment les travaux rue de St Valbert, le parvis de la tour du château, le renouvellement urbain du quartier des Chenevières, les travaux accès PMR, cimetièrre, les équipements techniques.</p>
<b>Les recettes</b>	<p>Les recettes réelles d'investissement se montent à 5 288 720.06 € dont 2 505 790.91 € proviennent de l'excédent 2020</p> <p>Les recettes totales d'investissement se montent à 6 814 958.82 € contre des dépenses totales de 4 150 361.05 €. L'excédent d'investissement s'élève donc à + 2 664 597.77 €. Cumulé au déficit des restes à réaliser, - 846 428.00€, l'excédent de financement s'élève à + 1 818 169.77 €.</p> <p>Le Résultat de clôture – soit l'excédent de fonctionnement (+ 2 367 499.61 €) + l'excédent de financement en investissement (+1 818 169.77 €) - s'élève donc à + <u>4 185 669.38 €</u> pour 2021</p>

## LES BUDGETS ANNEXES

<b>bois</b>	<p>La section d'exploitation (fonctionnement) fait apparaître un excédent de + <u>63 999.57 €</u>. Le budget 2019 avait été lourdement impacté par la forte diminution de nos recettes liées à la vente de bois : 12 616.90 € en 2019 contre 76 000 € en 2018.</p> <p>En 2021, Le montant des ventes de bois ne s'élève qu'à 54 721.88 € mais reste raisonnable compte tenu de l'infection de la forêt par le scolyte</p> <p>En investissement la section enregistre un déficit de -2 762.10 €. Les restes à réaliser d'un montant de -26 500 € correspondent aux travaux de la route forestière du mont Danin</p> <p>Le besoin de financement s'élève donc à <u>-29 322.10 €</u>.</p> <p>Le Résultat de clôture – soit l'excédent de fonctionnement (+ 78 453.88 €) + le besoin de financement en investissement -29 322.10 €) - s'élève donc à + <u>34 677.47 €</u> pour 2021 (33 807.34 en 2020)</p>
<b>eau</b>	<p>La section d'exploitation (fonctionnement) dégage un résultat excédentaire de + 1 169 688.47 € dont +1 128 225.54 € d'excédent antérieur reporté.</p> <p>S'agissant des dépenses réelles, le poste le plus important est le compte 605 Achat d'eau. Il traduit la difficile année 2020 et notre participation aux achats complémentaires que Veolia a dû faire à Champagny et PMA pour compenser la production limitée de nos sources à Champey.</p> <p>A l'inverse, nous recevons une "prime" en 2022 pour la bonne production de 2021.</p> <p>Le compte 6226 (honoraires) prévoyait des crédits pour la mission de renouvellement des contrats de délégation. Toutes les dépenses auront lieu en 2022.</p> <p>La section d'investissement présente également un excédent d'un montant de +42 240.99 €, grâce à un excédent de +83 347.38 € reporté de 2020. Les dépenses de 380 000 € équivalent à 2019 et 2020 réunis (plan de relance). Le dossier le plus important est l'interconnexion avec PMA pour 264 000 €, viennent ensuite les rues de l'Eglise pour 53 000 € et Gremillot pour 29 000 €.</p> <p>Le solde des restes à réaliser s'élève à - 107 100 €. Il s'agit principalement de Saint-Valbert II.</p>

	Le besoin de financement s'élève donc à - 64 859.01 € Le Résultat de clôture soit l'excédent de fonctionnement (+ 1 169 688.47 €) + le besoin de financement en investissement (- 64 859.01 €) - s'élève donc à + 1 104 829.46 € pour 2021
<b>Assainissement</b>	<p>La section d'exploitation (fonctionnement) dégage un résultat global excédentaire de + 251 374.84 € dont +205 745.33 € d'excédent antérieur reporté. Le crédit études et recherches (617) relatif à l'évaluation de notre système (station + réseau) assainissement a été réalisé à hauteur de 27% ; L'étude est toujours en cours. Le compte 6226 (honoraires) prévoyait des crédits pour la mission de renouvellement des contrats de délégation. Toutes les dépenses auront lieu en 2022.</p> <p>Le compte 618 (Divers) traduit le surchaulage des boues imposé par la Covid.</p> <p>Les opérations avec Veolia (pluvial..) sont, tant en dépenses qu'en recettes, inférieures à nos prévisions.</p> <p>La section d'investissement présente un excédent de 114 343.14 €. Celui-ci a pour origine essentielle l'effet décalage : nous avons reçu en 2021 plus de 250 000 € de subvention d'importants travaux antérieurs (Fg Belfort et 2<sup>e</sup> Tranche ECP).</p> <p>Au titre des dépenses au compte 2031, le Schéma Directeur de Tavey pour 7 179.80 €; au compte 2315 Av. de St-Valbert II 142 000 €, rue de l'Eglise pour 38 000 €, Gremillot 23 000 € et Ibarruri 7 000 €.</p> <p>Les restes à réaliser s'élèvent à - 50 932 €.</p> <p>Au total, la section d'investissement présente un excédent de financement de + 63 411.14€.</p> <p>Le Résultat de clôture soit l'excédent de fonctionnement (+ 251 374.84 €) + l'excédent de financement en investissement (+ 63 411.14 €) - s'élève donc à + 314 785.98 € pour 2021</p>

**Fernand BURKHALTER** : concernant le Budget Eau je constate une baisse assez exceptionnelle des achats d'eau à Champagny et à Montbéliard. C'est dû à la bonne gestion des ressources et au fait que nos concitoyens sont des consommateurs plus attentifs. Il y a eu aussi plus de pluie.

J'appelle l'attention des héricourtois pour l'avenir : l'eau devra augmenter. Nous pourrions la laisser au tarif actuel, au prix le plus bas du département, mais nous prendrions le risque certain de perdre des subventions pour cause de prix de l'eau insuffisamment élevé. Par conséquent, sous la contrainte Départementale, nous serons obligés, sans doute l'an prochain, d'augmenter.

Nous avons un volume d'investissements important : plusieurs rues ont été refaites comme la rue de l'Eglise, la rue Gremillot, la connexion avec Montbéliard pour laquelle nous n'avons pas encore reçu la subvention d'ailleurs. Cette année des travaux importants sont prévus, notamment l'avenue du Mont Vaudois qui va générer des nuisances, peut-être la rue des Dolfuss. Nous couperons probablement cette rue en deux phases, pas pour des raisons budgétaires mais pour limiter les nuisances aux riverains.

Au titre du budget de l'Assainissement nous allons lancer les travaux de la station de Bussurel, plutôt à l'horizon 2025/2026. Je vais la faire vider pour contrôler l'état des bétons. Je ne suis pas persuadé que les bétons soient dégradés. Cela va coûter un peu d'argent mais je vais demander à VEOLIA de le faire durant une période la plus sèche possible.

Après présentation du Compte administratif 2021, Budget Principal et annexes de la Ville d'Héricourt, le Maire se retire.

La doyenne – Mme Danièle BOURGON - invite l'Assemblée à se prononcer quant au Compte Administratif 2021 des différents budgets.

Les votes sont les suivants :

- Compte administratif 2021 Budget principal : 7 abstentions de la liste Héricourt en Commun
- Compte administratif 2021 Budget Bois : Unanimité
- Compte administratif 2021 Budget Eau : 7 voix contre de la liste Héricourt en Commun
- Compte administratif 2021 Budget Assainissement : 7 voix contre de la liste Héricourt en Commun

▪ **RAPPORT N°4: Affectation des résultats du compte administratif 2021**

**Martine PEQUIGNOT** expose que l'instruction comptable M14 (et M4) prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Il est donc proposé à l'Assemblée de valider les affectations suivantes :

<b>1. Budget principal</b>	
Fonctionnement/ Excédent- Déficit	+ 2 367 499.61

Investissement/ Excédent- Déficit	+ 2 664 597.77
Solde des restes à réaliser	-846 428.00
<b>Excédent de financement</b>	<b>+ 1 818 169.77</b>

<b>Résultat de clôture</b>	<b>+4 185 669.38</b>
----------------------------	----------------------

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement, soit + 2 367 499.61 à la section de fonctionnement

<b>2. Budget bois</b>	
Fonctionnement/ Excédent- Déficit	+63 999.57

Investissement/ Excédent- Déficit	-2 762.10
Solde des reports	-26 560.00
<b>Besoin de financement</b>	<b>-29 322.10</b>

<b>Résultat de clôture</b>	<b>+ 34 677.47</b>
----------------------------	--------------------

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement a la section d'investissement pour un montant pour un montant de 29 322.10, le solde soit + 34 677.47 à la section de fonctionnement.

<b>3. Budget eau</b>	
Fonctionnement/ Excédent- Déficit	+ 1 169 688.47
Investissement/ Excédent- Déficit	+ 42 240.99
Solde des reports	- 107 100
<b>Besoin de financement</b>	<b>-64 859.01</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>+1 104 829.46</b>

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement a la section d'investissement pour un montant pour un montant de 64 859.01, le solde soit + 1 104 829.46 à la section de fonctionnement.

<b>4. Budget assainissement</b>	
Fonctionnement/ Excédent- Déficit	+251 374.84

Investissement/ Excédent- Déficit	+114 343.14
Solde des reports	-50 932
<b>Excédent de financement</b>	<b>+ 38 626.13</b>

<b>Résultat de clôture</b>	<b>+63 411.34</b>
----------------------------	-------------------

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit + 251 374.84 €, à la section de fonctionnement.

Le rapport est voté à l'unanimité compte tenu de 7 abstentions de la liste Héricourt en Commun

- **RAPPORT N°5 : Cessions, acquisitions et échanges fonciers réalisés au cours de l'année 2021**

**Martine PEQUIGNOT** poursuit en exposant que dans le cadre de la loi du 8 février 1995, prise en application des dispositions relatives à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique, il est fait obligation aux Maires de produire chaque année, à l'appui du Compte Administratif, un état récapitulatif des cessions, acquisitions et échanges fonciers réalisés au cours de l'année précédente.

Les Elus sont invités à prendre connaissance de l'état annexé qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de notre collectivité.

**Le Maire** : nous nous sommes enrichis puisque nous avons acquis plus que nous avons vendu.

Ce rapport ne donne pas lieu à un vote.
---

- **RAPPORT N° 6 : Débat d'orientation Budgétaire 2022**

Christophe GODARD – Conseiller Municipal délégué à la Sécurité rejoint la salle des débats.

**Le Maire** expose que conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la préparation du Budget Primitif est précédée, pour les communes et établissements publics de plus de 3500 habitants, d'un débat d'orientation budgétaire.

Ce débat se situe dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et répond au besoin d'information du public sur les affaires locales. Il permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

Cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, doit faire l'objet d'un vote au Conseil Municipal.

**Le Maire** : je vais développer la partie des orientations budgétaires 2022 proprement dite. La première partie du document concernant le contexte international et national reste un résumé très théorique et parfois peu clair. En réalité, l'Etat a réduit sa capacité d'actions de 1/3 en accumulant les déficits et les emprunts publics. Le déficit public n'a jamais été aussi élevé. Il va falloir rembourser la dette publique qui s'accroît de jour en jour. Je n'ai pas du tout cette vision là de la gestion économique, mais l'opposition a du mal de se faire entendre dans notre pays. L'Etat devrait s'inspirer de ce qui se fait au plan local, où la gestion est beaucoup plus rigoureuse.

Vis-à-vis de la fiscalité locale et la suppression de la taxe d'habitation, le « manteau d'arlequin » a encore été renforcé, la technocratie a de beaux jours devant elle. Le gel de la fiscalité locale se poursuit pour la 11<sup>ème</sup> année, avec toutefois une revalorisation des bases de 3,2 en 2022, décidée par l'Etat. C'est la première fois que cela augmente d'autant. La création de la Commune Nouvelle avec Tavey a consolidé nos ressources pour 3 ans.

Le produit des impôts locaux directs pour 2021 est de 4 637 574€. La fiscalité départementale est devenue locale, ce qui explique la différence avec les années précédentes. Sur ces 4 637 574€ prélevés aux contribuables, la Commune en perçoit 3 839 947€. Au passage, l'Etat a prélevé 1 000 000€. Personne ne le dit, parce que c'est habillé d'un langage technocratique. Les maires ont reçu en 2021 un avis de la DGFIP, expliquant qu'un coefficient correcteur est désormais appliqué à la fiscalité locale. Pour Héricourt c'est 0.78%. Ce qui nous laisse 78% des recettes et le reste est prélevé par l'Etat. C'est nouveau que les impôts locaux servent à financer l'Etat. C'est surtout contraire à la Constitution. C'est une des conséquences de la disparition de la taxe d'habitation, qui en soit est une bonne chose. Cependant, cet argent prélevé par l'Etat est ensuite réparti dans les départements, au bénéfice des plus riches.

L'évolution des dotations de l'Etat est correcte, elle progresse pour Héricourt, ce qui n'est pas le cas partout. La fusion avec Tavey a beaucoup apporté mais pas seulement. Globalement nous gagnons 30 000€ de DSU. Je rappelle que des communes voisines ont perdu 15 000 000€ en 5 ans, pour cause de baisse de la population, perte de vitalité économique, il peut y avoir beaucoup de facteurs.

La dette est faible. Concernant les garanties d'emprunts, il faudra qu'une information soit faite à ce sujet plus précisément, il y a 4 000 000€ garantis, il aurait fallu qu'elles soient détaillées. Globalement, elles concernent la Fondation Arc en Ciel et le Centre Bretegnier et le logement social. Il n'y a pas de risque, nous sommes vigilants quant aux bénéficiaires.

Les dépenses de fonctionnement : le budget est contenu, il n'y a pas de dérapage. On est dans une stabilité des charges à caractère général. Je mettrais un bémol sur les charges de personnel. Se méfier des chiffres. Elles représentent 52%, mais n'apparaissent pas dans ces comptes les dépenses de personnel de l'Ecole de Musique et de la médiathèque qui sont payées par la Ville d'Héricourt par le biais des transferts de compétences. La Ville paie ces charges de fonctionnement arrêtées à la date des transferts par le biais de la dotation de compensation à la CCPH. L'école de musique représente 800 000€ et la médiathèque 200 000€.

Les subventions de fonctionnement aux associations atteignent 540 805,55€, sachant que la subvention versée au CCAS représente à elle seule 68,23%.

L'évolution des recettes de fonctionnement enregistre une très légère progression.

Concernant les dépenses d'investissement, une part importante est consacrée à la voirie communale et aux grands aménagements type tour du château, requalification de l'avenue de St Valbert. Au total, cela représente 3 591 202,77€.

Le résultat de l'exercice a été évoqué dans le cadre du compte administratif nous n'y reviendrons pas.

En matière de ressources humaines : 121 agents en 2021 contre 117 en 2020. Nous devons faire attention à ce qu'il n'y ait pas d'envolée des recrutements, mais il y a des besoins à satisfaire. 80% des agents sont titulaires. Les services techniques regroupent 45 agents sur 121, pour la majorité affectés au service environnement, la voirie et les festivités. 49% des agents ont plus de 50 ans comme c'est le cas dans beaucoup de collectivités. 3 agents bénéficient d'un logement de fonction. A noter une revalorisation des grilles indiciaires des catégories C décidée par l'Etat au 01.01.2022, pour un coût estimé à 35 000€. C'est une avancée pour le personnel, surtout pour les rémunérations les plus modestes. D'ailleurs à la Ville d'Héricourt, une attention particulière est portée aux plus besogneux. Le 13<sup>ème</sup> mois a été mis en place il y a déjà un certain nombre d'années, le CIA a suivi. Deux revalorisations salariales ont été décidées en 2019 et 2020 de 250€, interrompues en 2021. Elles reprendront en 2023 pour les agents de catégorie C en priorité.

En 2022, je souhaite que soient observés les arrêts maladie. On constate une hausse sérieuse des arrêts. Il faut que les agents fassent un effort, on fera le point en fin d'année. Bien sûr, dans certains cas notamment la longue maladie, l'arrêt est justifié. Ce sont les petits arrêts qui doivent être examinés de plus près.

Au chapitre des orientations budgétaires proprement dites pour 2022 :

#### Un emprunt de 1 million d'euros

Afin de financer l'ambitieux programme d'investissement des prochaines années, la Ville a décidé de contracter un emprunt supplémentaire de 1 million d'euros sur 14 ans auprès de la Banque Populaire. L'offre retenue est une échéance annuelle sur 14 ans avec un taux d'intérêt de 0.76 % (soit 52 580.30 € d'intérêts).

#### Les priorités sur le budget de fonctionnement 2022

La crise sanitaire a continué d'impacter l'exercice budgétaire 2021. Malgré tout, la situation financière de la commune est saine et le risque majeur actuel réside dans la difficulté de prévoir l'évolution de la situation sanitaire et ses répercussions sur notre fonctionnement.

Comme pour 2021, la préparation budgétaire de l'année 2022 se fera dans la rigueur avec une recherche d'optimisation des dépenses courantes. Cette optimisation pourra permettre de maîtriser la pression fiscale sur le contribuable qui reste la priorité principale de la Municipalité.

Pour mémoire, sur la durée du mandat précédent et sur le mandat actuel, les taux d'imposition sont restés stables ou même en diminution.

Le recensement de la population, en vigueur au 1<sup>er</sup> Janvier 2022, fait état de **10 918 habitants** à Héricourt (population stable depuis plusieurs années). Cette évolution, à l'opposé de celle des villes voisines de l'Aire Urbaine, confirme l'attractivité de notre ville grâce à son programme d'habitat dynamique et diversifié, à l'augmentation des services publics et privés proposés et aux priorités données au développement économique notamment aux Guinottes.

Ainsi, la Ville d'Héricourt conforte son positionnement dans les communes de plus de 10 000 habitants et reste la deuxième plus grande ville de Haute-Saône.

#### Un programme d'investissement ambitieux

Le programme d'investissement de la Ville d'Héricourt s'inscrit dans les dispositifs nationaux tels que le Plan de Relance, le CRTE, le programme Petite Ville de Demain... Les grands objectifs de ce programme seront déclinés sur l'ensemble du mandat.

Le programme pluriannuel d'investissement (PPI) est orienté autour de quelques thématiques principales qui sont résumées dans le tableau ci-dessous et le descriptif qui suit :

Projet	Montant (HT)	Financements prévus				Reste à charge Ville
		FC CCPH	Départ.	Région	Etat, Feder	
<b>2022</b>	<b>2 796 338 €</b>	<b>1 998 335 €</b>				<b>798 003 €</b>
Construction d'une passerelle Lizaine	440 000 €	54 000 €	Etat / Région / Feder : 306 000 €			80 000 €
Liaison douce gare Héricourt / Montbéliard						
Aménagement site de la Grand Pré	530 000 €			79 500 €	FEDER : 185 500 € Etat : 159 000 €	106 000 €
Réhabilitation Fort du Mont-Vaudois (suite)	93 000 €		18 600 €	18 600 €	DETR : 18 600 €	37 000 €
Avenue de Saint Valbert – 2 <sup>ème</sup> tranche	383 338 €				DETR : 153 335 €	230 003 €
Parvis du Château – 1 <sup>ère</sup> tranche	1 300 000 €	130 000 €	PACT II : 240 000 €	245 000 €	DSIL : 390 000 €	295 000 €
Sécurisation informatique	50 000 €					50 000 €
<b>2023</b>	<b>3 140 000 €</b>	<b>1 512 000 €</b>				<b>1 628 000 €</b>
Parvis du Château – 2 <sup>ème</sup> tranche (Minal)	800 000 €			320 000 €	DSIL : 320 000 €	160 000 €
Requalification axe Jouhaux / Blum	1 000 000 €			280 000 €	FEDER : 120 000 € DETR : 400 000 €	200 000 €
Mise en accessibilité de la gare	90 000 €			36 000 €	DETR : 36 000 €	18 000 €
Etang communal	250 000 €					250 000 €
Aménagements cyclables intra muros	1 000 000 €					1 000 000 €
<b>2024</b>	<b>2 500 000 €</b>	<b>1 080 000 €</b>				<b>1 420 000 €</b>
Parc écologique de la Lizaine	200 000 €					200 000 €
Aménagement gare routière	500 000 €			Région : 360 000 €	DETR : 360 000 €	680 000 €
Restructuration place du marché	900 000 €					
Maison des circuits courts	900 000 €				FEDER : 90 000 € DETR : 270 000 €	540 000 €
<b>2025</b>	<b>5 000 000 €</b>	<b>5 000 000 €</b>				<b>0 €</b>
Chaufferie bois quartier Chenevières	5 000 000 €	5 000 000 €				
<b>2022 / 2025</b>	<b>4 000 000 €</b>	<b>500 000 €</b>				<b>4 000 000 €</b>
Entretien annuel de la voirie (par année)	1 000 000 €					1 000 000 €
Contrat Petite Ville / Région 2022-2025 (non affecté)				Région : 500 000 €		
<b>TOTAL 2022 / 2025</b>	Montant travaux HT	Financements prévus				Reste à charge Ville
	17 436 338€	10 90 335 €				7 846 003 €

## **5 projets structurants pour les 3 prochaines années (2022-2023-2024)**

- **La valorisation du patrimoine du centre historique**

L'aménagement du parvis de la Tour du Château s'achèvera en 2022.

Les principes d'aménagement de la 2<sup>ème</sup> tranche aux abords du temple et du musée Minal seront élaborés dans les prochaines semaines.

La réflexion sera poursuivie sur les accès avec un arbitrage à rendre sur les différentes hypothèses envisagées.

- **poursuivre la requalification du cœur de ville**

Le remodelage et la requalification esthétique et urbaine de la place du marché, des espaces du DIA et des espaces de l'ex-usine PACKMAT transférée courant mars aux GUINNOTTES 2. En avril 2022, nous lancerons un concours d'urbanisme pour remodeler la totalité de cet espace de 3 hectares qui comportera une réflexion d'ensemble sur les points suivants :

- ✓ Requalification de la place du marché
- ✓ Implantation du siège de la CCPH et d'un grand Service Public Industriel et Commercial (40 emplois) sur les espaces du DIA (2023)
- ✓ Implantation d'une gare routière sur l'espace libéré par l'ex-usine PACKMAT.
- ✓ Construction d'un bâtiment pour les circuits courts dans le cadre d'un chantier d'insertion (2023-2024)
- ✓ Création à cet endroit de la portion de la dorsale cyclable du centre-ville.

En 2022 et 2023, lancement de la requalification complète de l'entrée de ville depuis le centre LECLERC jusqu'à la salle WISSANG. Ce projet permettra de valoriser les commerces d'entrée de ville et s'inscrit dans le prolongement du chantier sur le Faubourg de Belfort (1 Million d'Euros).

- **Le développement culturel, élément fondamental de l'attractivité urbaine**

Au cœur du projet intercommunal et communal, le dynamisme de l'école de musique, de la médiathèque nous conduit à compléter l'offre culturelle par l'adjonction de 3 équipements culturels majeurs à vocation métropolitaine et régionale :

- Le premier d'entre eux : le cinéma multiplexe (5 salles) porté par un promoteur privé avec la mise en place d'un projet culturel local pour le cinéma scolaire (recrutement d'un animateur pour l'éducation à l'image)
- Un centre de formation des arts du cirque à vocation régionale construit par la CCPH avec un conventionnement avec l'Odysée du Cirque et la Région Franche-Comté.
- Le troisième lieu des musiques actuelles de l'aire urbaine construit par la CCPH pour compléter les deux autres scènes (MOLOCO à AUDINCOURT, LA POUDRIERE à BELFORT) : le CATERING CAFE constituera le 3<sup>ème</sup> pôle des musiques actuelles métropolitaines.

- **Rives sud de la plaine de la lizaine : une mosaïque écologique et paysagère de 26 hectares**

Après avoir acquis en 2008 l'espace écologique du Clos du Breuil (30 ares), en 1998 la friche humide du Moulin à BUSSUREL (2 hectares), en 2018 la plaine humide de la Lizaine (8 hectares à côté du parc urbain), nous avons poursuivi les acquisitions foncières pour 4 hectares supplémentaires en 2021.

Nous engagerons dès 2022 des acquisitions foncières supplémentaires de 4 hectares environ.

Dès 2022, la ville constituera la mosaïque écologique et paysagère de près de 26 hectares qui borde la liaison cyclable parc urbain prolongé dès 2022 par un deuxième tronçon d'un kilomètre, direction du SUPER U et par la suite de BUSSUREL – MONTBELIARD.

- **Adoption du projet de liaisons cyclables intra muros**

Au printemps 2022, nous adopterons le projet de liaisons cyclables intra-muros d'HERICOURT.

En effet, après avoir réalisé en 2020 le 1<sup>er</sup> tronçon en site propre de Saint-Valbert, l'aménagement de la liaison cyclable du Faubourg de Belfort, nous avons complété le plan vélo en 2021 : la liaison cyclable rue du 11 Novembre et un premier tronçon rue Pierre et Marie Curie en direction du collège.

La dorsale structurante transversale à tout le centre ville sera commencée par la passerelle, 48 mètres sur la Lizaine qui a vocation également à relier la gare de MONTBELIARD.

### **34.7 millions d'euros d'investissements privés sur 2021 et 2022 : l'action publique est un multiplicateur des investissements privés**

Le dynamisme des collectivités locales (ville et CCPH) génère de nombreux investissements privés. Pour être moteur de la sphère privée, la sphère publique doit avoir les moyens d'agir et ne doit pas être endettée. Les investissements de la Ville et de la CCPH vont générer 6 millions d'investissements privés sur l'exercice 2021/2022. L'action publique ne doit pas bloquer l'investissement privé par la multiplication des déficits et des emprunts.

Sur les exercices 2021-2022, les investissements privés nouveaux s'élèveront à plus de 21 millions d'Euros sur le plan économique, commercial ou artisanal, 14 millions dans le domaine de l'habitat.

- Sur le secteur de l'ex-Norma : c'est le rachat de l'ex Norma par BASIC FITS avec un investissement de l'ordre de 1.5 million d'Euros.
- La vente de deux cellules de 600 m2 chacune avec l'implantation d'une entreprise de peintures et de la société AUTOMOTIVE (pièces détachées automobiles) pour 0.8 million d'Euros.
- L'implantation de la société REP MINUTE HERICOURT 789 m2 (pare brise, retouches peintures)
- La création d'un restaurant chinois (300 couverts) pour 0.8 million d'Euros.
- Sur le Faubourg de Belfort, l'extension du LIDL pour 4.5 millions d'Euros, l'implantation de KRYS

#### Sur le plan économique :

- Le déplacement de PACKMAT aux GUINNOTTES pour 5 millions d'Euros.
- L'implantation de SC70 pour 3.5 millions d'Euros
- Le développement de DIDIER DISTRIBUTION pour 1.8 million d'Euros
- La localisation d'IN EXTENSO pour 0.5 million d'Euros

#### Sur le plan des services :

- La localisation de Services Publics Industriels et Commerciaux pour 2.5 millions d'Euros

A noter la création d'un espace santé sur la zone de l'ex Super U. J'ai vu ce matin les responsables de la Mutualité Française : c'est un investissement important sur 400 m<sup>2</sup>. Un bel espace qui regroupera les activités de la Mutualité Française notamment optique, audition, le matériel médical ainsi que des dentistes avec l'accueil de deux professionnels supplémentaires. Cet espace santé devrait ouvrir à la fin de l'année.

### **Une population stabilisée a 11 000 habitants : des investissements privés pour l'habitat à hauteur de 13.5 million en 2021-2022**

Le recensement de la population réalisé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 fait état d'une population de 10 918 habitants contre 10 881 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ce chiffre conforte HERICOURT dans son positionnement de Ville de + de 10 000 habitants.

Je peux vous annoncer une bonne nouvelle : l'année prochaine nous dépasserons le seuil des 11 000habitants. Héricourt est une ville qui attire par sa situation géographique, son programme d'habitat diversifié et la qualité des services proposés.

Les programmes immobiliers à venir, portés par des privés ou des bailleurs sociaux, s'inscrivent dans cette dynamique démographique. Grâce à la mise en œuvre du PLUI, nous poursuivons des objectifs de développement raisonnables mais solides.

Pour assurer le niveau de la population, l'urbanisme depuis plus de 20 ans s'appuie sur deux moyens :

- Le développement de l'habitat en densifiant au maximum le réaménagement des friches industrielles
- Le développement de lotissements périphériques par étalement urbain. L'Etat demande à ce que l'étalement urbain soit limité, toutefois les jeunes couples souhaitent s'établir dans des pavillons à la campagne. Il y a une dichotomie entre ce que préconise l'Etat et le souhait des citoyens.

Sans ce développement, la Ville aurait perdu 2 500 habitants.

En 2022, nous continuerons avec les mêmes moyens :

- Création de lotissements périphériques en 2021 et 2022 à SAINT VALBERT ; 52 logements privés soit un investissement global de plus de 10 millions d'Euros.

- A la Craie 1 : démarrage des 6 pavillons locatifs HABITAT 70 pour 1 million d'Euros
- A la Craie 2 : démarrage des 20 pavillons séniors NEOLIA pour 2.5 million d'Euros. A ce titre, NEOLIA a été primé au niveau national lors d'un appel à projet.

Enfin, en 2023, le lancement par la CCPH de l'OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine) pour rénover et améliorer les appartements locatifs du centre-ville.

En 2023, lancement d'une troisième tranche d'habitat à SAINT VALBERT : 22 pavillons.

### **Sécurisation et développement informatique**

Les systèmes informatiques de la Ville d'Héricourt sont vulnérables aux attaques malveillantes. Par ailleurs, certains processus nécessitent une informatisation qui impose des acquisitions de matériels ou de logiciels. Une étude sera lancée et des premières actions sont prévues dès 2022 pour accélérer la numérisation des processus :

- Sécurisation informatique
- Amélioration des performances du réseau informatique et de sa fiabilité
- Numérisation de la gestion du transport scolaire
- Réglementation RGPD
- Gestion informatique du courrier et des flux documentaires

Avant de conclure, je voudrais remercier les services pour leur engagement au quotidien, à Héricourt « ça roule ».

**Quentin HAFEKOST** : Monsieur le Maire, au nom de notre groupe « Héricourt en Commun », permettez moi dans un premier temps, d'exprimer une certaine satisfaction au regard de ce rapport d'Orientation Budgétaire. Les choses avancent et sur un certain nombre de points, nous estimons que c'est dans le bon sens. J'aurai l'occasion de revenir sur quelques uns de ces points.

Toutefois, concernant les éléments de contexte, il conviendrait d'intégrer le contexte international plus qu'incertain et vous faites preuve d'angélisme quant à l'action des capitalistes, profiteurs de guerre et de crise qui sont aujourd'hui à l'œuvre.

Rappelons les faits, alors que l'économie a connu une période de ralentissement avec les confinements de 2020/2021, les valeurs boursières du CAC 40 se portent à merveille et jouent un rôle sur le PIB. Or, la performance du CAC 40 n'est pas forcément représentative de l'ensemble de l'économie française, mais surtout de ses fleurons. Les principales capitalisations (LVMH, L'OREAL, TOTAL et SANOFI). Luxe, pétrole, santé : voilà trois domaines qui n'ont pas eu à souffrir de la pandémie, et la spécialisation des grands groupes français dans ces secteurs permet de mieux comprendre les bonnes performances financières de la Bourse de Paris et donc de notre PIB.

Au-delà de ces cas particuliers, les profits ont bel et bien augmenté pour l'ensemble de l'économie française mais n'ont pas bénéficié aux augmentations de salaires. Au-delà de ça, l'Etat s'est transformé en assureur des profits des entreprises. Le fameux « quoiqu'il en coûte » s'il a pu bénéficier aux PME et petits commerces, il a surtout été utile aux grands groupes, tout comme avant la pandémie, le CICE, les allègements fiscaux et des charges sociales... l'Etat a subventionné les profits au détriment des travailleurs, accentuant les inégalités et affaiblissant le pouvoir d'achat. Dans le PLF2022, aucune mesure de mise à contribution des plus riches et ce, malgré la crise que nous venons de traverser et dont les conséquences vont se faire sentir. On notera aussi, la baisse de certains impôts sans volonté de nouvelles recettes sur les plus fortunés qui, à terme permettra de légitimer la baisse des dépenses publiques, en particulier les dépenses sociales. Comme vous l'indiquez, « un contexte local incertain entre mesure de soutien et réformes fiscales ». Les collectivités locales et le contribuable/citoyen local vont pâtir de ces évolutions, alors que ces dernières ont démontré qu'elles étaient en première ligne. Nous ne pouvons que nous associer à votre analyse en matière de fiscalité locale. J'ajouterai que nous observons une fois encore, que l'Etat cherche à fragiliser l'autonomie financière de nos collectivités, notamment la Commune socle de notre République, au profit de centralités nouvelles ! Enfin, la guerre déclenchée par Vladimir Poutine continue d'étendre ses ravages en Ukraine et son lot de morts, de désolation pour les populations civiles. Face à cette offensive aussi folle que criminelle du Kremlin, il fallait sanctionner la Russie, mais les conséquences pour les français vont être lourdes et accentuer la flambée des prix de l'énergie et des matières premières que connaissait déjà le monde avant l'offensive en Ukraine.

Si j'ai rappelé tout cela, c'est notamment pour souligner une faiblesse dans ces orientations. Page 21 du rapport, vous assumez une diminution des subventions de fonctionnement aux associations en 2021 de 13,31% ! Alors que notre commune doit poursuivre son rôle d'amortisseur social et construire l'émancipation du citoyen et pas uniquement par le sport (45% en 2021). Aussi, il aurait été utile de maintenir l'intégralité de la subvention 2021 au CCAS et surtout d'envisager une augmentation de son budget pour lui permettre de déployer plus d'actions et d'absorber, entre autres, les surcoûts impactant les repas à domicile.

Nous saluons la mise en avant des quelques avancées en matière d'écologie bien qu'il y ait encore de nombreux efforts à faire. Déjà l'année dernière nous avons salué votre travail de gestionnaire, tout en regrettant l'absence d'une vision politique clairement de Gauche. En effet, selon nous, il manque quelque chose à vos choix d'orientations budgétaires et cela implique de sortir d'une logique purement comptable en ayant une lecture plus politique.

Cette année, vous êtes sage en maintenant votre excédent de fonctionnement de près de 2.3 millions d'euros. Et nous avons remarqué l'augmentation d'agents de 117 nous passons à 121 ETP, soit une hausse de 3%. Près de la moitié de nos agents ont plus de 50 ans et 17% seulement ont moins de 35 ans. Le renouvellement et le tuilage doit être anticipé ! Vous mettez en avant le ratio de frais de personnel sur le fonctionnement (52.97%) quand les communes de la strate sont autour de 59,5% : cela signifie quoi concrètement ? Plus de charges travail pour les agents. Nos agents continuent de souffrir : près de 10,41% d'absentéisme là où la moyenne nationale reste autour de 9%. On peut toutefois saluer une baisse de près de 2.5 points par rapport à 2020.

Sur la gestion prévoyance et mutuelle, nous maintenons la proposition où la commune pourrait participer à la prévoyance à hauteur de 15€ comme le recommandait le CDG70, même si, je le redis, une participation de 10€ est déjà un bel effort.

Sur la revalorisation des grilles indiciaires des catégories C, vous parlez « coût », je préfère parler d'évolution salariale nécessaire et d'ailleurs insuffisante. Certes, cette revalorisation est la bienvenue puisque sur l'ancienne grille jusqu'à l'échelon 7 (soit près de 13 ans de service) les agents étaient rémunérés en dessous du SMIC sans l'obligation de payer au-dessus. Mais aujourd'hui, c'est toutefois 4 échelons (5 ans) avant d'atteindre le SMIC quand on démarre, révélant une fois encore la nécessité de dégeler le point d'indice pour augmenter le pouvoir d'achat de l'ensemble de la Fonction Publique ! Ainsi, un agent de catégorie C au premier échelon touche 1 594€ brut (SMIC brut : 1 603€) et 1 276€ net ! Je vous rappelle que Mme HIDALGO, M. MELENCHON proposent un SMIC à 1 400€ net quand F. ROUSSEL et Y. JDAOT tablent sur 1 500€ net...

Concernant les évolutions du budget de fonctionnement, nous souhaitons une pérennisation des postes, des mesures en faveur du tuilage et de la passation, une volonté claire d'augmenter le pouvoir d'achat des agents et pas uniquement par le recours au régime indemnitaire, mais bien par des promotions internes et de réels plans de formations, une évolution du budget du CCAS et un appui renforcé aux associations culturelles, au développement du commerce local et notamment au centre-ville.

Pour le budget d'investissement, nous ne pouvons que saluer votre volonté de planifier en lien avec la CCPH et au niveau de l'aire urbaine, les pistes cyclables. A terme, un axe vers Lure et le bassin de Champagny/Ronchamp. Nous saluons que la future piste cyclable puisse passer par le parc écologique puis Bussurel (valorisant son moulin) jusqu'à Bethoncourt...

Concernant le parvis du château, nous n'avons toujours pas de précisions concernant le monument aux morts et les aménagements végétaux dans ce rare poumon végétal du centre ville ?

La crise du COVID a révélé la nécessité d'équiper de capteurs CO2 : de nombreuses collectivités (notamment Champagny et Gray en Haute-Saône) l'ont fait. Qu'en est-il d'Héricourt ?

Vous ne serez pas étonné que nous ne soutiendrons pas votre projet de cinéma car nous réaffirmons que nous devons soutenir un cinéma à taille réaliste (vous-même reconnaissez implicitement le surdimensionnement de votre projet initial puisque vous passez de 7 salles à 6 puis désormais à 5 !) et localiser au centre ville en vue de dynamiser ce dernier et satisfaire un rôle culturel et économique. Et nous maintenons que le catering café doit rester au centre ville pour les mêmes raisons !

Notre groupe s'interroge également sur le projet intitulé « aménagement site de la Grand Pré » et émet des réserves quant à la pertinence d'une gare routière sur le site PACKMAT. Pourquoi attendre 2024 pour la Maison des Circuits Courts ? C'est loin pour un projet que vous avez vendu comme abouti !

Enfin, concernant la chaufferie bois aux Chenevières, nous ne pouvons que saluer cet investissement, mais aux vues de l'urgence sociale et écologique, n'aurait-il pas été pertinent de le prévoir dès 2022 ? !

Vous comprendrez donc que même si il y a des avancées, nous nous abstiendrons sur ce DOB.

**Fernand BURKHALTER** : Finalement vous êtes en accord avec tout ce que nous proposons, sauf la gare routière et le cinéma. Les cinémas de quartiers ne marchent pas, nous tablons sur 200 000 à 300 000 spectateurs et pas 20 000. Ceux qui habitent à proximité d'un cinéma célèbre dans une localité voisine, vont à Belfort ou Montbéliard. C'est donc que les films projetés ne leur conviennent pas. C'est une fausse polémique.

Quant à la gare routière, c'est un projet vital. Dans les années 90, lors de la création du Lycée grâce à une décision présidentielle de F. Mitterrand et après une longue lutte de parents d'élèves dont je faisais partie à l'époque et des élus locaux, l'idée était de ne pas faire de gare routière pour le lycée afin d'animer le centre ville. En ces années là, le centre ville était triste, sale et désuet. C'est vrai qu'avec ce projet de gare routière, nous allons éloigner l'arrivée des lycéens, mais c'est pour leur sécurité. Je pense également aux enfants de l'école Saint Joseph qui empruntent les transports scolaires et descendent à cet arrêt.

Vis-à-vis de la maison des circuits courts, et bien nous ne pouvons pas tout faire en même temps. Il faut déjà lancer un concours d'urbanisme et acquérir le foncier. J'observe que la société en cause se déplace aux Guinottes, zone à laquelle certains dans cette Assemblée se sont opposés. Cela va nous permettre de requalifier une friche industrielle pesante sur l'avenir de ce secteur. C'est une bonne chose pour le centre ville que PACKMAT se délocalise aux Guinottes. C'est d'ailleurs une entreprise historique de la ville. L'emprise avait été rachetée par la Ville et confiée en 2004 à l'euro symbolique à l'exploitant de l'époque, le groupe SA2E.

Pour en revenir à la gare routière, la sécurité des bus est une priorité. Je rappelle le grave accident arrivé au collège P. et M. Curie aux conséquences humaines très graves. C'est un très beau projet que je mènerai à bien quoiqu'il arrive.

**Quentin HAFEKOST** : nous ne sommes pas opposés à la gare routière, nous émettons des réserves quant à son positionnement.

**Fernand BURKHALTER** : je propose deux votes : le premier pour prendre acte que nous avons débattu des orientations budgétaires et le second pour adopter ces orientations budgétaires.

L'Assemblée à l'unanimité prend acte que le document des orientations budgétaires a bien été présenté. Le DOB est approuvé à l'unanimité compte tenu de 7 abstentions la liste Héricourt en Commun.
--

\* \* \* \* \*

## **Rapport n°7: Actualisation des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt**

**Martine PEQUIGNOT** expose que le Conseil Communautaire a procédé, lors de la sa séance du 27 janvier 2022, à une actualisation de ses statuts, conformément à l'article 13 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Les compétences optionnelles ont été supprimées. Il y a ainsi des compétences obligatoires et des compétences supplémentaires.

Aussi, à la demande de la Préfecture, il convient de se limiter à rédiger les statuts selon la rédaction du Code Général des Collectivités Territoriales. Toutes les précisions et l'intérêt communautaire doivent être inscrites dans une délibération prise à part par le Conseil Communautaire.

### **6.1 COMPETENCES OBLIGATOIRES**

#### **6.1.1 - Aménagement de l'espace**

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriales et schéma de secteur. - Plan local d'urbanisme valant SCOT, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

#### **6.1.2 – Développement économique**

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT. - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

#### **6.1.3. - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)**

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.

#### 6.1.4. - En matière d'accueil des gens du voyage

- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux localisés définis aux 1 à 3 du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

#### 6.1.5. - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

### **6.2 COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES**

#### 6.2.1 - Environnement

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

#### 6.2.2 - Logement et cadre de vie

- Politique du logement d'intérêt communautaire.

#### 6.2.3 - Sport et culture

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

#### 6.2.4 - Maisons de services publics

- Création et gestion de maisons de services au public d'intérêt communautaire et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

#### 6.2.5 - Voirie

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.

#### 6.2.6 - Action sociale

- Mise en œuvre d'actions sociales d'intérêt communautaire.

#### 6.2.7 - Politique de la ville

En matière de politique de la ville :

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville,
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que les dispositifs locaux de prévention de la délinquance,
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

#### 6.2.8 - Développement des technologies de l'information et de la communication (TIC)

- Etude et mise en œuvre d'un programme d'actions destinées à favoriser le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication à l'échelle communautaire.
- Les actions en faveur du développement des réseaux de télécommunications à haut débit et à très haut débit (THD) sont reconnues d'intérêt communautaire.

#### 6.2.9 - Gestion, développement et exploitation d'un SIG

#### 6.2.10 - Participation par voie de subvention aux actions socioculturelles du Collège Pierre et Marie Curie d'Héricourt

#### 6.2.11 - Aménagement rural d'intérêt communautaire

#### 6.2.12 - Transport

- Elaboration d'un schéma d'organisation des transports urbains:
- Mobilité : La CCPH est compétente pour l'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des Transports, sans préjudice de l'article L.3421-2 du même code.

#### 6.2.13 - Développement du territoire

- Etude et mise en œuvre de chartes, contrats de développement, de pays en partenariat avec l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département, le pôle métropolitain Nord Franche Comté.

#### 6.2.14 - Emploi, formation, insertion professionnelle

- Mise en œuvre d'actions en faveur de l'ingénierie de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle d'intérêt communautaire.

#### 6.2.15 - Prise en charge des contributions au budget des SDIS

## 6.3 HABILITATION STATUTAIRE

6.3.1 – Prestation auprès de tiers liées aux compétences de la CCPH, sous réserve que l'activité, exercée par voie de convention, est accessoire à l'activité exercée par voie de transfert de compétences.

L'évolution des statuts est encadrée par une procédure qui impose, avant arrêté préfectoral, un accord à la fois entre le conseil communautaire et les 2/3 au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la 1/2 de la population totale de celles-ci, ou par la 1/2 au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population, dont celui de la commune où la population est la plus nombreuse si elle est supérieure au 1/4 de la population totale concernée (majorité qualifiée de création), c'est-à-dire HERICOURT.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir approuver la modification des statuts de la CCPH.

Le vote est unanime.

\* \* \* \* \*

- **Rapport n°8 : Versement avancé de l'aide pour le remboursement anticipé de contrats de prêts à risque.**

**Martine PEQUIGNOT** expose que la ville d'Héricourt a souscrit pour son service de l'assainissement deux emprunts structurés à l'occasion de la reconstruction de la station d'épuration d'Héricourt, en 2008.

Le 12/07/2016, nous avons conventionné avec l'Etat (convention 16217002856 SFIL PCD) dans le cadre du dispositif dérogatoire d'aide apporté par le fonds de soutien. Ce dispositif se caractérise par une aide aux échéances qui seraient dégradées ou lors du remboursement anticipé de l'emprunt.

C'est ainsi qu'une aide de 108 654.00 € versable en 9 annuités de 12 072.66 € nous a été accordée à l'occasion du remboursement anticipé, le 1<sup>er</sup> octobre 2020, de l'emprunt MPH260795EUR/0277057/001.

Aujourd'hui, alors que les deux premiers versements sont intervenus, l'Etat nous informe de sa décision de verser en une seule fois le solde soit 84 508.68 € dès 2022.

Un avenant à la convention précitée est à intervenir et il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

**Le Maire** : Nous n'allons pas les refuser bien sûr. L'Etat décide de nous verser le solde alors qu'il pouvait nous verser encore 7 annuités, c'est assez surprenant. Je pense que l'objectif est d'alléger les écritures comme le nombre de fonctionnaires du Trésor est lui aussi allégé. Par contre, nous qui gérons bien nos finances, nous mettrons cette somme en provisions pour faire face aux échéances que nous allons devoir rembourser.

Le vote est unanime.

\* \* \* \* \*

- **Rapport n°9 : Subvention classe de découverte Ecole A.Borey**

**Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Education** expose que conformément à la politique municipale en matière de sorties scolaires, je vous propose de vous prononcer sur l'attribution de la subvention suivante :

**Type de sortie** : Classe de découverte - **Plafond dépense subventionnable par classe** : 3 200 € - **Taux** : 25 %

Date	Destination	Dépenses	Nombre d'élèves	Montant de la subvention
05 et 06 Mai 2022	Paris	6 945 €  (TGV-RATP- visites- hébergement)	2 classes (CM1 et CM2)  50 élèves dont 44 d'Héricourt-Bussurel	Plafond : 2 x 3 200 € soit 6 400 €  x 25 % : 50 x 44  = 1 408 €

Cette subvention, d'un montant de 1 408 € sera versée au compte ouvert au nom de la Coopérative Scolaire de l'Ecole A.Borey.

Le vote est unanime compte tenu de 7 abstentions de la liste Héricourt en Commun

\* \* \* \* \*

- **Rapport n°10 : Changement de représentant à l'Office Municipal des Sports**

**Fernand BURKHALTER** expose que l'Office Municipal des Sports, présidé par M. ROUSSEAU, comprend 3 membres titulaires nommés par le Maire d'Héricourt. A l'issue du Conseil Municipal du 10 juillet 2020, les membres titulaires de l'OMS ont été désignés :

- Mme Chantal GRISIER
- M. Rachid DAGHMOUMI
- Mme Dominique VARESCHARD

M. Rachid DAGHMOUMI souhaitant se retirer de ce poste, M. le Maire propose de nommer Mme Martine PEQUIGNOT en tant que membre de l'OMS représentant la Ville aux cotés de Mme GRISIER et Mme VARESCHARD.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir valider le remplacement de M. Rachid DAGHMOUMI par Mme Martine PEQUIGNOT en tant que représentante de la Ville d'Héricourt au sein de l'Office Municipal des Sports

Le vote est unanime compte tenu de 7 abstentions de la liste Héricourt en Commun

\* \* \* \* \*

- **Rapport N°11 : Cession de terrain rue Gustave Eiffel**

**Le Maire** expose que par délibération en date du 14 juin 2021, le conseil municipal a autorisé le Maire à procéder au déclassement d'une partie de la rue Gustave Eiffel afin de permettre à LIDL de réaliser une extension de son établissement.

Aussi, aujourd'hui il convient de céder 622 m<sup>2</sup> de terrain à LIDL la transaction s'effectuant à l'euro symbolique.

En contrepartie, LIDL s'engage à créer une nouvelle voie d'une superficie de 1 419 m<sup>2</sup> (en vert sur le plan joint) qui sera rétrocédée à la commune lorsque les travaux auront été réalisés.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire et autoriser le Maire à signer les actes à intervenir, sachant que tous les frais inhérents aux transactions seront mis à la charge de LIDL.

Le vote est unanime

\* \* \* \* \*

- **Rapport n°12 : Centre Simone Signoret – Versement de la bourse éducative pour l'AJC du 14 au 18 février 2022**

**Ismaël MOUMAN - Adjoint à la Jeunesse** expose que 6 jeunes ont participé à une action jeunesse citoyenne organisée par le Centre Simone Signoret du 14 au 18 février 2022.

Les matinées ont été consacrées au chantier de rénovation de la salle de sport du quartier des Chenevières, tandis que les après-midi étaient consacrées à des animations liées au harcèlement scolaire (exposition « question de justice » et interventions autour d'ateliers d'écriture, musique et vidéo).

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le versement de la bourse éducative d'un montant individuel de 160€ pour une somme totale de 960€ aux participants suivants :

MOUMAN Assia	30.04.2005	8 rue René Descartes – HERICOURT
HAMRAOUI Choib	13.03.2004	4A rue des Frères Lumière – HERICOURT
HAMRAOUI Aiman	19.11.2005	41 rue Léon Blum – HERICOURT
BICAJ Kaltrine	31.10.2005	2 rue de la Sapinière – HERICOURT

DAGHMOUMI Gebrile	16.05.2005	28 avenue du Mt Vaudois – HERICOURT
SAHIN Mikail	13.05.2005	10 rue des Frères Lumière - HERICOURT

Le vote est unanime, M. MOUMAN ne prend pas part au vote.

\* \* \* \* \*

- **Rapport n°13 : Reconduction du dispositif de soutien au commerce et à l'artisanat en partenariat avec la CCPH**

**Patricia BURGUNDER – Conseillère Municipale déléguée au Commerce** expose que depuis 2018, la Ville d'Héricourt aux côtés de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, a soutenu les TPE de son territoire et plus particulièrement les commerçants et artisans à travers deux dispositifs :

- De 2018 à 2020 : le FISAC en partenariat avec l'Etat et l'association des commerçants
- De 2020 à 2021 : le Pacte Régional pour les Territoires en partenariat avec la Région dans le contexte de la crise sanitaire

Ces dispositifs ont démontré leur intérêt comme levier de la modernisation de l'offre commerciale et artisanale sur notre commune.

Afin de ne pas interrompre la dynamique engagée et en perspective du recrutement à venir d'un manager centre-ville dans le cadre du programme « Petite Ville de Demain », il est proposé de créer un nouveau dispositif d'appui au commerce et à l'artisanat, en attente des orientations stratégiques de la Région en matière d'interventions économiques à travers le SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et Internationalisation).

S'agissant d'une compétence partagée entre la CCPH et les communes, ces dernières pourront être appelées à participer financièrement. La CCPH et la Ville d'Héricourt, commune la plus concernée, sont favorables à apporter une première enveloppe de 20 000€, soit 10 000€ chacune, sur la base d'un taux d'intervention globale de 20%, soit une dépense plafonnée à 10 000€ (2 000€ maximum par dossier).

Dans ce nouveau dispositif, il est proposé de limiter les interventions à la seule cible des commerçants et artisans avec les mêmes spécificités que celles du dispositif FISAC, à savoir :

- Soutien aux dépenses d'investissement réalisées par les entreprises de proximité qui apportent un service à la population locale
- Les investissements soutenus seront ceux qui aideront une entreprise à s'adapter aux mutations de son environnement, afin d'assurer le maintien et le développement d'activités économiques saines sur le territoire

A noter qu'un règlement d'application de ce plan local d'accompagnement du commerce et de l'artisanat a été établi.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir :

- ⇒ Valider le nouveau dispositif de soutien réservé aux commerçants et artisans
- ⇒ D'adopter le règlement d'intervention
- ⇒ D'inscrire à ce titre une enveloppe de 10 000€ au budget 2022
- ⇒ D'autoriser le Maire à signer tout document relatif au dispositif de soutien aux commerçants et artisans

**Le Maire** : c'est un dispositif transitoire, la Région étant en train de formaliser un nouveau dispositif SRDE qui a montré toute son efficacité pendant la période de crise que nous avons traversée. Dans le cadre de ce dispositif, nous avons noué d'excellents contacts avec les chefs d'entreprises qui parfois se sont sentis un peu abandonnés. Certaines entreprises et certains commerces ont quand même vu leur chiffre d'affaires s'amenuiser durant ces 2 dernières années de contraintes exceptionnelles. Je note qu'il y a de nombreuses installations sur le territoire du Pays d'Héricourt. Nous avons rencontré récemment le président de la Chambre des Métiers qui a souligné que le territoire est en mouvement, tant au niveau des créations d'entreprises artisanales que dans les commerces. Bien sûr il y a des activités qui sont plus fragiles que d'autres.

Au-delà de ce dispositif nous réfléchissons, si l'OPAH est lancée l'année prochaine, pour verser un complément pour les façades et notamment les façades habitées.

Le vote est unanime

- **Rapport n°14 : Aide au commerce local : aide au loyer à l'ouverture d'un nouveau magasin**

**Patricia BURGUNDER** expose que Mme Jennifer HASSOUN va ouvrir un commerce de vêtements pour enfants de 0 à 14 ans rue du Général de Gaulle à l'emplacement de l'ex magasin Freund. Son loyer est de 800€/mois. Il vous est proposé, comme nous l'avons fait en 2020 et 2021, une aide au loyer pour la création d'un nouveau commerce, pendant 12 mois, à hauteur de 50% soit 400€/mois. Le versement d'un premier acompte de 3 mois, soit 1 200€ sera versé dès le 1<sup>er</sup> avril 2022.

**Fernand BURKHALTER** : Il s'agit d'une cellule commerciale qui faisait un peu « verrue » en centre ville. Le propriétaire a donné suite à cette proposition et nous accompagnons le preneur.

**Gilles LAZAR** : Ce commerce vient donc en complément du premier commerce de Mme HASSOUN tout proche ?

**Le Maire** : oui effectivement. Le premier commerce de Mme HASSOUN est dans la confection adulte et ce second commerce s'oriente plus vers la confection et la chaussure pour enfant de 0 à 14 ans.

Le vote est unanime
---------------------

\* \* \* \* \*

**Le Maire** poursuit : je tiens à rendre hommage, tout comme je l'ai fait à la Communauté de Communes, à M. André AUBERT qui était un ami de 40 ans. C'était un compagnon de route qui était resté fidèle à nos idées, ce qui est rare par les temps qui courent. M. AUBERT a eu un parcours de travailleur, comme la plupart des gens qui ont fait ce bassin industriel Peugeot/Alstom où il a effectué toute sa carrière. C'était un besogneux. Ce sont eux qui ont construit et forgé notre identité industrielle qui malheureusement a un peu trop disparu. C'est une personne qui a beaucoup œuvré et qui avait trouvé une certaine émancipation dans l'exercice du journalisme local. C'est une personne que nous regrettons et nous penserons souvent à lui.

\* \* \* \* \*

**Le Maire** propose une motion en soutien à l'Ukraine et au peuple ukrainien, expliquant qu'il a une sensibilité particulière vis-à-vis des réfugiés. D'aucun penseront peut-être que c'est de la communication, mais croyez bien que ce n'est pas le cas. Nous avons à cœur de soutenir l'Ukraine et le peuple ukrainien. La France n'a pas précisé le nombre de réfugiés qu'elle veut accueillir et je le regrette. Il y a un devoir de solidarité de l'Etat qui devrait communiquer plus clairement ses intentions. Il faut que ces populations se sentent soutenues. Il y a les bons mots et il y a le concret des choses. Qui peut-on accueillir ? Comment ? Selon quelles modalités ?

Nous avons relayé l'appel au recensement des personnes souhaitant accueillir des réfugiés. Nous avons reçu une vingtaine de coup de téléphone. Nous avons pris note et nous transmettrons à la Préfecture. Néanmoins, il faut être bien conscient que cela va bien au-delà d'un simple coup de fil. Evidemment, la responsabilité d'accueil d'un réfugié est grande : il faut le nourrir, le loger, le vêtir peut-être, enfin les accompagner. L'Etat nous dit « des associations accompagneront cet accueil », mais on ne sait pas lesquelles. Je suis allé sur le site de la Préfecture et je n'ai rien trouvé. Le Ministère du Logement coordonne...je ne sais pas comment. Moi j'en appelle à la bonne foi des particuliers. La Mairie par le biais du Centre Communal d'Action Sociale pourra conseiller les bonnes volontés mais nos moyens sont limités. Il faut rappeler aux familles volontaires le cadre de cet accueil. On ne connaît pas la durée de l'accueil, la collectivité ne pourra pas se substituer en cas de défaillance, nous n'avons pas de logement vacant, Habitat 70 très peu et selon le dernier recensement, la Commune d'Héricourt n'a pratiquement plus de logements vacants. Nous sommes une des seules communes de Franche-Comté dans ce cas.

Nous voulons exprimer notre solidarité et appeler l'Etat à la vigilance quand même. Les collectivités locales sont les seules qui aient répondu et proposé un accueil. Lors de la crise syrienne, Mme MERKEL avait indiqué que l'Allemagne accueillerait 1 million de réfugiés. François HOLLANDE avait dit non, nous n'avons pas les moyens et il l'avait exprimé très clairement. Désormais il n'y a pas d'obstacles à l'accueil de réfugiés. Je ne fais pas de distinction entre les réfugiés, cette situation étant quelque soit la nationalité, très difficile à vivre.

Là nous venons en aide à un pays en guerre, agressé. J'ajouterai, plus une voix aux zéloteurs de Poutine. Il faut que les médias le disent. Il y a eu des zéloteurs de ce dictateur au sein de notre pays, qui sont même allés le

voir : M. MELANCHON, M. ZEMMOUR, Mme LE PEN. Les médias devraient se réveiller et dire que c'est honteux. J'irai même jusqu'à dire qu'ils ne devraient pas être autorisés à se présenter en tant que candidats à la présidence.

Le texte de la motion est le suivant :

« **Motion - SOLIDARITE AVEC L'UKRAINE ET LE PEUPLE UKRAINIEN**

La guerre s'est brutalement abattue en Europe. L'Ukraine est plongée dans l'effroi et la douleur.

La Commune d'Héricourt condamne avec la plus grande fermeté Vladimir POUTINE pour cette guerre qu'il a déclenché et exprime toute sa solidarité à la population ukrainienne qui lutte dans la souffrance pour sa liberté et pour que vive la démocratie.

Depuis plusieurs jours, des milliers d'ukrainiens sont contraints de fuir leur pays pour échapper à la mort. Ces enfants, ces femmes et ces hommes nous nous devons de les soutenir et de les accueillir pour les protéger !

Déjà nous avons invité les habitants d'Héricourt qui souhaitent manifester leur solidarité et accueillir des familles ukrainiennes à se faire connaître auprès des services de la Mairie. Nombreuses sont les familles héricourtoises qui se sont déjà portées volontaires pour loger et nourrir des réfugiés. Nous les félicitons pour leur générosité et les en remercions.

Pour sa part, la Mairie d'Héricourt s'est rapprochée des services de l'Etat pour organiser cet accueil dans les meilleures conditions et faciliter les démarches administratives des familles.

Nous appelons l'Etat, et notamment ses plus hauts responsables, à se prononcer clairement quant au nombre exact de réfugiés que notre pays se dispose à accueillir dignement. Les incertitudes nous pèsent, car la solidarité ne saurait se satisfaire de bons mots.

Nous nous félicitons des villes et communes françaises dirigées par des équipes progressistes qui ont pris les devants et qui se proposent d'organiser avec efficacité et dignité l'accueil de nombreux réfugiés.

Nous remercions également les habitants d'Héricourt et de Tavey qui se sont spontanément mobilisés pour récolter et acheminer les dons des particuliers.

En signe de soutien le drapeau ukrainien a été installé au fronton de la Mairie d'Héricourt. »

**Le Maire** propose une aide de 2 000€ pour l'Ukraine :

- 500€ à la Fondation de France
- 500€ à l'UNICEF
- 500€ à la Croix Rouge
- 500€ au Secours Populaire

**Gilles LAZAR** : comme vous nous condamnons cette guerre dont le seul responsable est Vladimir POUTINE. Nous adhérons complètement à la motion qui est proposée. Nous n'avons à aucun moment songé que cela pouvait être de la communication. La France est une terre d'asile et nous ne devons pas laisser aux seuls polonais l'accueil des réfugiés, comme cela a été dit par un certain candidat, en l'occurrence M. ZEMMOUR qui se rêve d'être un Poutine français. Aujourd'hui, effectivement les forces progressistes de notre pays doivent, d'une seule voix, comme cela a été fait au Parlement, dénoncer cette guerre qui est un scandale.

Après, je pense qu'il faudra réfléchir au rôle que devra jouer la Collectivité quant à l'accompagnement de ces personnes, sur le plan du logement, mais aussi sur le plan de la santé. Vous pourrez compter sur notre aide à ce niveau là, nous ne resterons pas les bras ballants. Nous voterons donc cette motion.

**Fernand BURKHALTER** : je tiens à apporter une précision. Je n'organiserai pas l'accueil dans les logements communaux, ni dans les logements qui peuvent être recensés. Je demande à Mme GIROD de voir ce qui peut être fait au plan local pour accompagner les familles volontaires à l'accueil, pour ne pas qu'elles aillent dans le mur elles-mêmes. L'accompagnement individuel des réfugiés au domicile des gens, nous ne pourrions pas le faire. L'engagement des volontaires doit se faire dans la durée. Je le répète, je déplore que les pouvoirs publics français et européens n'établissent pas un plan d'accueil chiffré, selon les possibilités des uns et des autres. Les situations diffèrent d'un pays à l'autre.

**Ismaël MOUMAN** : je voudrais rajouter par rapport à tous ces propos, qu'on ne parle pas assez des étudiants qui étaient en Ukraine, bien souvent originaires d'Afrique, qui sont rejetés et parqués à la frontière polonaise. Leurs pays ne peuvent pas parfois organiser des rapatriements. On n'en parle que très peu.

**Chantal CLAUDEL – Conseillère Municipale** : tout le monde s'est mobilisé pour la collecte qui a été organisée à Tavey, que ce soit à Héricourt ou les villages alentour. 3 camionnettes sont parties vendredi sur Besançon. Il reste du matériel à Tavey. Nous recherchons des transporteurs.

**Le Maire** : Thierry MARIE (Stock Casse 70) peut peut-être prendre des cartons, je crois qu'il organise également un voyage. Même si le véhicule est déjà bien rempli, je l'appellerai demain pour en discuter.

La motion est adoptée à l'unanimité.

\* \* \* \* \*

**Martine PEQUIGNOT** propose également la motion suivante :

**« ALERTE SECTEUR ENERGETIQUE EN DANGER**

EDF, fleuron de l'électricité française est l'objet depuis plusieurs années d'une grave politique de démantèlement. La Majorité Municipale d'Héricourt, comme l'intersyndicale, FNME-CGT, CFE-CGC Energies, FCE-CFDT, FO Energie et Mines, considère que l'avenir du secteur énergétique français est gravement menacé par les dernières annonces gouvernementales.

La déréglementation du marché de l'énergie et ses répercussions sur la souveraineté nationale, la sécurité d'approvisionnement et le prix de l'électricité, produit des effets néfastes pour les ménages, nos industries et les PME.

La décision du Gouvernement prise le 13 janvier 2022, de relever le plafond de l'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (AReHN) contraint EDF de vendre à perte davantage d'électricité, à ses principaux concurrents, et pallier à leur défaillance auprès de leur clientèle respective.

Aucune entreprise ne peut survivre à une telle aberration économique et industrielle.

EDF, creuse sa propre tombe à la demande du Gouvernement, c'est inacceptable !

EDF, a pourtant toujours démontré, jour après jour, son rôle essentiel dans la sécurité de l'approvisionnement électrique et son attachement à la qualité du service public.

EDF, a aussi prouvé, son implication dans la transition énergétique, en effet l'électricien national produit l'électricité la plus décarbonée d'Europe, grâce à l'alliance du nucléaire, de l'hydraulique, du solaire, de l'éolien et du thermique.

La majorité communale d'Héricourt soutient les fédérations syndicales représentatives du secteur des industries électriques et gazières dans leur combat pour empêcher la mise à mort d'EDF et par voie de conséquence du service public de l'énergie.

Au côté des fédérations syndicales, la majorité municipale demande à l'Etat d'agir au plus vite pour prendre les mesures qui permettront à EDF de devenir le fer de lance de la relance au service de la nation, de l'Europe et de ses habitants.

La majorité municipale souhaite ardemment que l'électricien national EDF conserve dans son intégralité les missions de service public qui lui ont été confiées par la loi de 1946, inspirée par le Conseil National de la Résistance.

Au nom de la concurrence libre et non faussée, l'Europe ne doit pas se construire sur le démantèlement des services publics et des services publics délégués comme EDF et VEOLIA,. Elle doit au contraire prendre le chemin inverse, s'appuyer sur ses marchés nationaux et sur les marchés des collectivités territoriales européennes pour construire des sociétés nationales à dimension européenne capables de compter sur la scène économique mondiale. »

**Gilles LAZAR** : Le groupe des Elus Communistes à la Région ainsi que la majorité régionale a voté une motion en ce sens. Nous voterons donc bien sûr celle-ci, d'autant plus que la nationalisation d'EDF est inscrite dans le programme de Fabien ROUSSEL. Je souhaite, comme nous la votons, que les termes « majorité municipale » soient remplacés par « le Conseil Municipal ». Enfin, la concurrence ne date pas d'aujourd'hui. Elle remonte au traité de Maastricht. Donc ceux qui ont voté Maastricht sont aussi responsables de ce qui se passe aujourd'hui.

**Le Maire** : Merci de voter cette motion. Maastricht a laissé des traces très difficiles à Gauche, incompréhensibles, faute de conceptualisation de nos approches politiques. Pour avoir une vraie approche politique, il faut avoir des concepts. Or c'est vrai que l'Europe a été créée, entre autres, pour assoir un marché unique. L'Europe n'a retenu que le marché unique et la concurrence libre et non favorisée. Ce n'est pas comme cela qu'on doit construire

l'Europe. Elle doit s'appuyer sur les services publics, l'eau, l'électricité, le gaz ...et construire à partir de cela des marchés, ce que la France faisait depuis Napoléon. Ce ne sont pas les socialistes qui ont inventé la délégation de services publics. L'Europe a inversé les choses. Il y a eu des débats interminables, qui n'avaient aucun sens, entre les pour et les contre Maastricht. Le fondement ce n'est pas la libre concurrence, ça ce sont les libéraux qui l'ont imposée.

Maastricht devait organiser un marché unique, mais les Etats n'ont pas su organiser ce marché. Le marché unique aurait dû s'appuyer sur EDF en France, les chemins de fer anglais et d'autres compagnies nationales des autres pays européens. On a fait le contraire de ce pourquoi l'Europe a été construite, faute de penseurs, de philosophes et de partis politiques qui aient eu une réflexion suffisante sur ces questions qui souvent ont été escamotées. On a désossé les marchés publics pour les confier à des privés. Je prends l'exemple du gaz, nous étions en contrat avec GRDF, maintenant nous avons un contrat qui nous a été vendu par un syndicat et nous subissons de plein fouet la hausse du prix du gaz, faute d'une bonne négociation. Je n'étais pas emballé lorsque les services me l'ont proposé. Beaucoup de communes adhéraient, mais il faut parfois savoir résister à certaines idées dominantes.

La motion est votée à l'unanimité.
------------------------------------

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire lève la séance à 20H00.

Le Maire